



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

VINGT-CINQUIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'EUROPE

Riga (Lettonie), 8-9 juin 2006

Principales conclusions et liste des recommandations découlant des débats de la trente-quatrième session de l'ECA sur le rôle de l'agriculture et du développement rural dans la revalorisation des zones abandonnées/dépeuplées

I. Extrait du document ECA/06/REP/1

9. La Commission a accueilli avec satisfaction ce document, elle a remercié le Secrétariat pour l'analyse concrète et pragmatique qu'il contient et elle a noté que l'agriculture a un rôle à jouer au-delà de la production.
10. La Commission a noté que le document utilise l'expérience de l'UE, entre autres, comme référence pour définir différentes options de politique générale.
11. La Commission a souligné que les politiques de l'UE sont parfois présentées dans le document de manière déformée et que la réforme des politiques de développement rural de l'UE n'est pas uniquement destinée à assurer leur compatibilité avec les réglementations de l'OMC, mais que les politiques de développement rural ont une portée beaucoup plus vaste et doivent en particulier apporter une contribution à la croissance économique et à l'emploi, répondre à la demande des consommateurs de produits alimentaires de qualité et assurer des moyens d'existence agréables.
12. Les pays membres ont suggéré que les politiques de développement agricole et rural soient envisagées comme le résultat d'un processus plus complexe et diversifié associant différents secteurs de l'économie, différentes structures démographiques, différents systèmes et préférences en matière de moyens d'existence, différents stades de développement, dans un contexte mondial en évolution, chacun ayant une incidence différente sur les processus d'abandon des terres et de dépeuplement des zones rurales.
13. La Commission a noté que dans les pays développés l'abandon des terres ne coïncide plus avec le dépeuplement, tandis que les deux processus restent liés dans les pays en développement et les pays sous-développés.
14. La Commission a noté que dans l'UE la viabilité des zones rurales est associée au repeuplement de ces zones, sous l'impulsion du secteur des services et des activités manufacturières et pas uniquement de l'agriculture. L'abandon des terres, le dépeuplement et le

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

vieillesse des populations ne représentent qu'un aspect, le plus traditionnel, de l'évolution des zones rurales.

15. Les États Membres ont souligné qu'un des principaux objectifs de la politique de développement rural de l'UE est d'améliorer la compétitivité des entreprises agricoles et forestières en soutenant les restructurations et les innovations.

16. La Commission a demandé que les problèmes particuliers aux pays en développement soient examinés de manière plus spécifique, notamment des facteurs comme l'importante population paysanne pratiquant une agriculture de subsistance et les migrations temporaires.

17. La Commission a proposé que les politiques de relance soient établies de façon différente selon les conditions socio-économique des zones rurales.

18. La Commission a également proposé d'établir un diagnostic différencié selon le degré de développement et les différences de comportement en matière d'abandon des terres et de dépeuplement, en fonction du type d'économie rurale et d'environnement plutôt que de se baser uniquement sur l'agriculture.

19. La Commission a proposé d'examiner les politiques différenciées concernant l'environnement, le cadre naturel et la biodiversité sur la base des structures intensives ou extensives de gestion des terres et des niveaux de modernisation ainsi que de l'organisation de politiques de développement agricole et rural cohérentes et complémentaires, comme un tout, plutôt que d'opter pour un ensemble de vastes orientations pour toutes les zones rurales.

20. La Commission a pris note de l'observation de l'Irlande selon laquelle les statistiques de la FAO au paragraphe 8 du document ne reflétaient pas les statistiques nationales irlandaises et la note de bas de page 8 du même document ne reflétait pas la position officielle de l'Irlande.

21. La Commission a approuvé les recommandations et demandé qu'elles soient transmises à la vingt-cinquième Conférence régionale pour l'Europe pour adoption.

II. Liste des recommandations

La Commission a approuvé les recommandations suivantes figurant au document ECA/34/06/2 (page 15):

- a) Pour pouvoir déterminer les *politiques de revitalisation* appropriées, il est nécessaire de suivre une approche systématique en identifiant les différentes démarches possibles pour revitaliser les zones rurales. Les politiques de revitalisation doivent être adaptées à la situation et aux besoins de ces territoires.
- b) Des *recommandations générales de principe* peuvent être formulées comme suit, mais il est important de considérer les situations illustrées comme un continuum et non pas comme étant mutuellement exclusives.

Revitalisation par le milieu naturel – préservation de la biodiversité:

- c) La priorité doit être donnée en premier lieu à des politiques qui compensent la production d'un bien public, et ensuite à des politiques qui encouragent la *diversification* pour tirer parti du potentiel naturel à travers le tourisme rural, l'agriculture biologique, la récolte de produits non ligneux, etc.

Revitalisation à travers les loisirs – préservation de la qualité de vie et de la biodiversité:

- d) Les *incitations fondées sur le marché* sont tout à fait prioritaires dans ces domaines. En deuxième priorité, il est nécessaire de compenser la production de certains *biens et services publics* afin d'assurer une revitalisation durable.

Revitalisation à travers le développement économique – développer les zones rurales à des fins économiques et créer des synergies avec d'autres secteurs

- e) Dans ces régions, le mécanisme des prix devrait jouer le rôle le plus important; ces politiques, jointes à la diversification des activités, devraient permettre à l'économie rurale de devenir le moteur d'une revitalisation durable de la zone. Seul un nombre limité de biens et de services publics devrait être compensé.
- f) Cette série de recommandations doit être considérée comme s'inscrivant dans un cadre stratégique général. Un tel cadre devrait être intégré sur le plan vertical (international, national et régional) et horizontal (intra et intersectoriel) et prévoir notamment un environnement macroéconomique propice, un cadre institutionnel et des politiques, la décentralisation et la participation, des politiques agricoles, forestières et environnementales, et des politiques de développement rural, en mettant en particulier l'accent sur le renforcement des équipements sociaux et culturels, des services et de l'infrastructure, pour favoriser une revitalisation sociale et culturelle, et plus particulièrement la participation des jeunes au processus de revitalisation.
- g) La FAO pourrait aider les États Membres à élaborer des stratégies pour le développement rural et à déterminer la combinaison appropriée des politiques et des mesures de revitalisation indiquées plus haut. Un tel soutien pourrait être fourni sous forme de recommandations, mais aussi par le biais de programmes d'assistance technique mis en œuvre à titre pilote dans une région ou un pays.
- h) Toutefois, de nombreuses questions sont encore sans réponse et des recherches plus approfondies sont nécessaires. L'une des premières étapes pourrait être l'organisation d'une « *Conférence paneuropéenne sur la revitalisation des terres abandonnées et des zones dépeuplées* » en collaboration étroite avec d'autres organisations et acteurs internationaux et européens dans ce domaine (par exemple, la CE, l'Union mondiale pour la nature (UICN), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Conseil de l'Europe, etc.)¹. Une action de sensibilisation devra notamment être menée au niveau institutionnel et politique dans les États membres. La conférence examinerait les situations concrètes des pays et des zones géographiques concernés. Elle permettrait également de définir des politiques et des programmes de développement agricole et rural pour les régions dépeuplées et à l'abandon, qui soient compatibles avec l'OMC et efficaces en termes de revitalisation. Par ailleurs, un *programme de recherche* portant sur l'efficacité des programmes et des mesures, l'impact économique de l'abandon des terres et du dépeuplement, et le rapport coûts-avantages des politiques de revitalisation pourrait préparer une base de discussion et stimuler le débat international sur cette question.

¹ Compte tenu des contraintes budgétaires de la FAO, une conférence de ce type ne pourra être organisée que si des fonds extrabudgétaires seront disponibles.